



Règlement offre fête des mères / fête des pères 2023

Article 1 - Principe

L'ACC26 lance une offre à l'occasion de la fête des mères et de la fête des pères. Offrez un cadeau santé. Un parcours au choix aux randonnées de Saint-Jean-en-Royans et/ou au Raid Rose de Chatu.

Article 2 - Participants

L'offre est ouverte à toutes et à tous.

Article 3 - Parcours

Choisissez parmi les randos santé du Royans ou le Raid Rose de Chatu quel parcours vous souhaitez offrir. Vous recevrez après le règlement le bon cadeau par le moyen que vous aurez choisi.

Article 4 - Validité

Les bons sont valables uniquement pour l'évènement choisi de l'année 2023. Aucun remboursement ni échange ne sera effectué.

Article 5 - Inscriptions

La personne ayant reçu le bon cadeau doit nous renvoyer la fiche pour valider son inscription avec toutes ses coordonnées par mail, voie postale ou directement au local.

Article 6 - Limitation de responsabilité

L'association ACC26 se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

Article 7 - Contestation et litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par écrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à ACC26 quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation que ce soit, de la part des participants. La personne ayant reçu le bon ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier en cas de détérioration ou perte.

Article 8 - Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.

Fait à Romans le 23/05/2023

Claire Lavayssière présidente



ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26